

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2025**

**Présents :** PANNEQUIN Bernard, GUILLOT Jean-Michel, RANVAL Lionel, ANJORAN Caroline, COULLON Jeannine, GAUTHIER Thierry, RANDUINEAU Guillaume, THEVENOT Didier.

**Absente excusée :** MONTREAU Déborah.

**Secrétaire de séance :** Thierry GAUTHIER

<b>ORDRE DU JOUR</b>	
Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2024	
Révision de loyer d'un logement communal	Délibération 2025_01
Ouverture de la section d'investissement	Délibération 2025_02
Demande de modification d'un chemin communal	Délibération 2025_03
Projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne	
Projet photovoltaïque	
Questions diverses	
Compte-rendu de réunions et commissions	

### **1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2024**

Le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Révision de loyer d'un logement communal (délibération 2025\_01)**

Le loyer du logement situé au 1<sup>er</sup> étage, 7 rue du Lavoir, est révisé comme suit à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 : +1,82% (loyer révisé selon l'Indice de Révision des Loyers de l'INSEE). Vote : à l'unanimité

### **3/ Ouverture de la section d'investissement (délibération 2025\_02)**

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la section investissement du budget 2025, afin de pouvoir mandater certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget. Vote : à l'unanimité

### **4/ Demande de modification d'un chemin communal (délibération 2025\_03)**

Monsieur Cherrier a demandé s'il serait possible de modifier le tracé du chemin rural n°41 dit « de la Sourdière à Saint-Bohaire » afin de le redresser. La loi 3DS du 22/02/2022 a introduit un article dans le code rural de la pêche maritime qui facilite les conditions de déplacement du tracé d'un chemin rural par échange de terrains.

- Délibération à prendre pour autoriser cet échange de terrain et autoriser le maire à réaliser le dossier.

### **5/ Projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne**

Le Comité de bassin Loire-Bretagne a lancé consultation du public pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2028-2033 (SDAGE) et du plan de gestion des risques d'inondation. La consultation a été lancée du 25/11/2024 au 25/03/2025 pour les assemblées et du 25/11/2024 au 25/05/2025 pour le public. Ce document d'orientation doit être mis à jour tous les 6 ans.

L'objectif est de dégager un avenir collectif à l'horizon 2050, permettant d'optimiser la résilience des milieux et des usages dans le bassin. Un « atlas de bassin » a été réalisé en 2023 identifiant les grandes tendances du bassin en terme de climat, démographie, milieux de vie ou gouvernance.

Un état des lieux 2025 du bassin Loire-Bretagne est un préalable à l'élaboration du SDAGE et du programme de mesures 2028-2033. Il permet de déterminer par exemple l'état des masses d'eau et permet l'évaluation des pressions qui ont un impact sur l'état des masses d'eau.

L'association des Maires de L&C a été sollicitée sur le sujet et les maires sont invités à organiser un point d'information sur le sujet → Lionel

### **6/ Projet photovoltaïque**

Lecture du mail reçu suite au vote du 26/11/2024

### **7/ Questions diverses**

- L'entreprise NLX SAS nous a proposé de mettre à disposition pendant 6 mois, via une convention, un système d'éclairage led sur un court de tennis. A l'issue, la commune choisit si elle souhaite rendre le matériel ou l'acheter (2900 € ht).

## **8/ Compte-rendu de réunions et commissions**

02/12 : réunion ABF au conseil départemental  
03/12 : conseil communautaire  
04/12 : Syndicat de vidéoprotection à Huisseau/Cosson  
05/12 : cérémonie des AFN  
05/12 : rencontre suivi olfactif méthaniseur  
11/12 : SIAB  
13/12 : atelier économie circulaire + Bureau communautaire  
16/12 : réunion Orgue en Cisse  
19/12 : cérémonie de vœux  
20/12 : formation Delib IA  
06/01 : bornage parcelles commune // Bouzy  
07/01 : réunion BARBOSA, Terr&Am, Conseil Départemental  
09/01 : AG de associations  
20/01 : rdv avec Mme Galloyer, directrice du DITEP  
+ cérémonies de vœux des communes voisines

## **6/ Décision sur projet photovoltaïque (délibération 2024\_48)**

L'entreprise ABO ENERGY Sarl a pour projet d'installer un parc photovoltaïque au lieu-dit Montigny, sur une surface de 10 ha, sur 3 parcelles privées (surface de couverture : 6,5 ha). Le projet étant situé en zone N du PLUiHD, zone inconstructible d'une manière générale, la commune doit donner son avis sur le projet. Si la commune donne un avis favorable à celui-ci, l'entreprise devra faire une Déclaration de Projet de Mise en Compatibilité (DPMEC) du PLUiHD et le projet sera soumis à une évaluation environnementale et à une enquête publique. Une étude d'impact sur l'environnement (faune, flore, milieux naturels) et une étude paysagère devront également être réalisées.

**Vote** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis défavorable au projet (vote à scrutin secret) : Pour : 2 votes / Contre : 5 votes / Abstention : 2 votes.

**Fin de séance : 21h30**

**Prochaine réunion : 25 février 2025**